

RCS : CRETEIL Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 03835 Numéro SIREN : 401 724 489 Nom ou dénomination : PIAZZA D'OLMO INGENIERIE
--

Ce dépôt a été enregistré le 13/09/2018 sous le numéro de dépôt 15196

13 B03835

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2018

Désignation de l'entreprise <u>SAS PIAZZA D OLMO INGENIERIE</u>										Néant ☐ *										
Adresse de l'entreprise <u>99 avenue carnot</u> <u>94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES</u>																				
SIREN <table><tr><td>4</td><td>0</td><td>1</td><td>7</td><td>2</td><td>4</td><td>4</td><td>8</td><td>9</td></tr></table>										4	0	1	7	2	4	4	8	9		
4	0	1	7	2	4	4	8	9												
Durée de l'exercice en nombre de mois * <table><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>										1	2	Durée de l'exercice précédent * <table><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>		1	2					
1	2																			
1	2																			
										15 196										
										Exercice N clos le <table><tr><td>3</td><td>1</td><td>0</td><td>3</td><td>2</td><td>0</td><td>1</td><td>8</td></tr></table>		3	1	0	3	2	0	1	8	
3	1	0	3	2	0	1	8													
ACTIF										Brut <u>1</u>										
										Amortissements-Provisions <u>2</u>										
										Net <u>3</u>										
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	1 890	012		1 890													
		Autres *	014	235	016	235														
	Immobilisations corporelles *		028	17 725	030	13 492	4 233													
	Immobilisations financières * (1)		040	850	042		850													
	Total I (5)		044	20 700	048	13 727	6 973													
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	6 817	052		6 817													
		Marchandises *	060		062															
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066															
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	67 337	070		67 337													
		Autres * (3)	072	9 377	074		9 377													
	Valeurs mobilières de placement		080	100	082		100													
	Disponibilités		084	46 254	086		46 254													
	Charges constatées d'avance *		092	1 360	094		1 360													
Total II		096	131 244	098		131 244														
Total général (I+II)		110	151 945	112	13 727	138 217														
PASSIF										Exercice N <u>1</u> NET										
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120		9 600													
	Écarts de réévaluation				124															
	Réserve légale				126		960													
	Réserves réglementées *				130															
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)				131		636													
	Report à nouveau				134		48 148													
	Résultat de l'exercice				136		22 479													
	Provisions réglementées				140															
Total I				142		81 823														
Provisions pour risques et charges				154																
Total II				154																
DETTES (+)	Emprunts et dettes assimilées				156		3 072													
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164															
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166		4 713													
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)				169	94	48 609													
	Produits constatés d'avance				174															
Total III				176		56 394														
Total général (I + II + III)				180		138 217														
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195													
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182													
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184													
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT																				

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SAS PIAZZA D OLMO INGENIERIE		Néant ☐ *				
A – RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR	018			
				Exercice N clos le 31/10/2018				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			210				
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215				
		Services *		217				
				218	258 249			
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	3 643			
	Production immobilisée *			224				
	Subventions d'exploitations reçues			226				
	Autres produits			230	462			
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	262 354		
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234			
Variation de stocks (marchandises) *			236					
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	46 472				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240	(220)				
Autres charges externes * : (dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)			242	71 086				
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	2 086	244	7 328			
Rémunérations du personnel *			250	67 889				
Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	36 821				
Dotations aux amortissements *			254	5 908				
Dotations aux provisions			256					
Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * ; dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		259		260	18			
Total des charges d'exploitation (II)				264	235 304			
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	27 050		
Produits financiers (III)		280	2	Charges financières (V)		294	707	
Produits exceptionnels (IV)						290		
Charges exceptionnelles (VI)		(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) ; dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))		347		348	17	
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	3 849	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	22 479		
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	22 479	314		
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	8 093			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330	17		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997				
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987				
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	989	JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undécies)	990				
	ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344			4 927	
	Créance due au report en arrière du déficit			346				
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfices col. 1	352	25 662	354
					Déficit col. 2			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356				
	Déficits antérieurs reportables * , dont imputés sur le résultat :					360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfices col. 1	370	25 662	372
					Déficit col. 2			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033 NOT-SD

PIAZZA D'OLMO INGENIERIE
Société par actions simplifiée
Au capital de 9 600 euros
Siège social : 99 avenue Carnot
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
401 724 489 RCS CRETEIL

RAPPORT DE GESTION DE LA PRESIDENTE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 1^{ER} AOUT 2018

Exercice clos le 31 mars 2018

Madame, Monsieur,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 mars 2018 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 mars 2018, l'activité de la Société s'est poursuivie et le chiffre d'affaires a augmenté de 12,37%.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 mars 2018, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice en cours sont de maintenir notre politique de développement de la clientèle et de maîtrise des charges d'exploitation afin de pouvoir vous présenter un résultat bénéficiaire au moins équivalent.

LL

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, le chiffre d'affaires s'est élevé à 258 249 euros contre 229 819 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 12,37%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 4 105 euros contre 13 829 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -70,31%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 46 252 euros contre 32 084 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 44,16%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 71 086 euros contre 30 468 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 133,31%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 7 328 euros contre 7 499 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -2,27%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 67 889 euros contre 81 608 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -16,81%.

Le montant des charges sociales s'élève à 36 821 euros contre 42 687 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -13,74%.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 2 personnes comme pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 5 908 euros contre 5 767 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 2,45%.

Le montant des autres charges s'élève à 18 euros contre 11 778 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -99,84%.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 235 304 euros contre 211 890 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 11,04%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 27 050 euros contre 31 757 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -14,82%.

Compte tenu d'un résultat financier de -705 euros (-66 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 26 345 euros contre 31 691 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -16,87%.

LL

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de -17 euros contre 275 euros pour l'exercice précédent.
- d'un impôt sur les sociétés de 3 849 euros contre 4 286 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 22 479,00 euros contre un bénéfice de 27 680,69 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de -18,79%.

Au 31 mars 2018, le total du bilan de la Société s'élevait à 138 217 euros contre 131 352 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 5,22%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan et compte de résultat) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 22 479,00 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2018 de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice :	22 479,00 euros
- A titre de dividendes : soit 33,33 euros par action	20 000,00 euros
Le solde, soit :	2 479,00 euros
- Affecté au compte « report à nouveau » : qui passe ainsi de 48 148,05 euros à 50 627,05 euros	2 479,00 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 61 823 euros.

Le dividende serait mis en paiement au siège social à compter du jour fixé par l'Assemblée Générale.

Nous vous informons que depuis le 1er janvier 2018, les dividendes sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux (CGI, art. 200 A, 1).

Le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater).

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

LL

L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus. Dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2018 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 20 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Nous vous rappelons en outre que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

- Exercice clos le 31 mars 2015 : Néant.
- Exercice clos le 31 mars 2016 : 20 000 euros, soit 33,33 euros par titre.
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 20 000 euros
- Exercice clos le 31 mars 2017 : 20 000 euros, soit 33,33 euros par titre.
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 20 000 euros

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons de constater l'absence de dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code.

Nous vous communiquons, conformément aux dispositions de l'article 223 quinquies du Code général des impôts, les chiffres globaux relatifs aux dépenses visées à l'article 39-5 dudit code.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous vous précisons qu'aucune convention nouvelle entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

LL

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

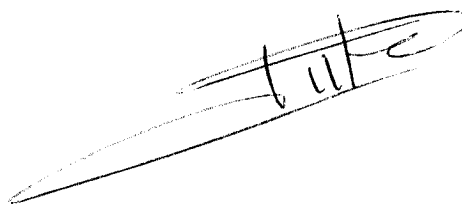
Nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à SAINT MAUR DES FOSSES

Le 17 juillet 2018

Madame Laurence LUTZ

Présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Lutz', is written over a horizontal line. The signature is stylized and slanted.

PIAZZA D'OLMO INGENIERIE
Société par actions simplifiée
Au capital de 9 600 euros
Siège social : 99 avenue Carnot
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
401 724 489 RCS CRETEIL

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 1^{ER} AOUT 2018

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2018

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2018 s'élevant à 22 479,00 euros de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice :	22 479,00 euros
- A titre de dividendes : soit 33,33 euros par action	20 000,00 euros
Le solde, soit :	2 479,00 euros
- Affecté au compte « report à nouveau » : qui passe ainsi de 48 148,05 euros à 50 627,05 euros	2 479,00 euros

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour et au plus tard dans les délais légaux.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune); la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2018 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 20 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

- Exercice clos le 31 mars 2015 : Néant.
- Exercice clos le 31 mars 2016 : 20 000 euros, soit 33,33 euros par titre.
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 20 000 euros
- Exercice clos le 31 mars 2017 : 20 000 euros, soit 33,33 euros par titre.
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 20 000 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 1^{er} aout 2018

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente
Madame Laurence LUTZ

